



Délibération  
N° 2022-034

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ELEVATION DU NIVEAU DE CYBER-SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION COMMUNALE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 13/05/2022

# SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents :**

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,  
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 11

Absents : 5

Représentés : 7

*Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.*

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'il existe divers dispositifs d'aide financière et technique. Dans le cadre appel à projet de l'ANSSI (**Agence National de Sécurité des Systèmes d'Information**), la participation minimale de la commune doit être de 30%. Or, nous avons prévu, lors du Conseil Municipal du 12 avril 2022 une participation de la commune de 20%.

Pour reprendre les termes de la précédente délibération, il est rappelé que compte tenu de l'évolution des menaces, notre prestataire nous ayant informés de la nécessité de renouveler une partie du parc informatique et de relever, dans ce contexte de menace internationale, notre niveau de cyber sécurité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0402022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022



Il sera proposé d'augmenter le niveau de sécurité de notre pare-feu, de doubler et cibler mieux les sauvegardes (fréquence, durée), d'optimiser notre matériel (fax numérique), de fiabiliser l'usage des adresses de messagerie, de sensibiliser les utilisateurs internes (élus, agents) et d'avoir une visibilité de la sûreté pour les utilisateurs externes (visiteurs, usages d'internet, stagiaires, intervenants divers) par une séparation des passerelles mises à disposition.

Le coût total de cette opération est estimé à 22 500 € HT (27 000 € TTC)

Pour financer ce projet, il avait été proposé, lors de la précédente séance de solliciter l'aide de l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération. Or, conformément à l'appel à projet, il convient de fixer cette part à 70%.

La proposition de Madame le Maire est mise en délibéré,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter l'aide de l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information) à hauteur de 70% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le nouveau plan de financement

<b>Opération : Augmentation du niveau de cybersécurité du système d'information de la Commune</b>	Montant HT	taux
État- ANSSI - plan de relance	15 750,00 €	70%
commune	6 750,00 €	30%
total	22 500,00 €	100%

- Autorise le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 : Opération 2002

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0402022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022